

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 074-247400112-20210427-D\_2021\_52-DE

2021-52 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATION N°1 DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A CERCIER LOT N°2



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 27 AVRIL 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 avril 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Gérard LACROIX (suppléant)

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Menthonnex en Bornes***

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEGEVAND

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray en Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance :** M. Pierre GAL

**Date d'affichage :** 29 AVR. 2021

**OBJET : MODIFICATION N° 1 DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A CERCIER LOT N° 2**

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29 AVR, 2021

ID : 074-247400112-20210427-D\_2021\_52-DE

2021-52 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATION N°1 DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A CERCIER LOT N°2

## **MODIFICATION N° 1 DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A CERCIER LOT N° 2**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-82 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics (2 lots) pour les travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la Commune de Cercier, avec la création notamment d'un réservoir d'une capacité de 150 m<sup>3</sup>.

Il explique qu'il est devenu nécessaire de modifier certaines prestations du lot n°2 portant sur les travaux de renouvellement de conduite d'adduction en eau potable et attribué à l'entreprise S.A.S. BESSON TP. En effet, afin de valoriser (notamment durant les périodes estivales) la ressource en eau du captage de Pappey située en amont du réservoir de la Trossaz, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite profiter de la réalisation de la fouille prévue dans le cadre des travaux pour mettre en œuvre une canalisation supplémentaire en PEHD Ø 63 mm sur 465 ml. Cette conduite permettra le refoulement des eaux en direction du nouveau réservoir.

Monsieur le Président indique que ces modifications et travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant pour intégrer des prix nouveaux au Bordereau des prix unitaires (BPU).

En l'occurrence, la modification de marché public représenterait un coût estimatif supplémentaire de 18 199,47 € HT (21 839,36 € TTC), soit une augmentation de 14,87 %. Le nouveau montant estimatif du lot, initialement établi à 122 410,70 € HT, s'élèverait à 140 610,17 € HT (168 732,20 € TTC).

Le projet d'avenant est annexé aux présentes.

Monsieur le Président explique que seul le Conseil peut l'habiliter à signer cette modification de marché public. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°1 du marché public par avenant pour le lot n°2 susvisé dans le cadre de l'opération de travaux relatifs à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la Commune de Cercier pour un montant estimatif en plus-value de 18 199,47 € HT

Acte certifié exécutoire le : 29 AVR, 2021

Le Président  
Xavier BRAND





## MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 1 - AVENANT

### A. Identifications des parties et du marché public

#### Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES  
268, Route du Suet  
74350 CRUSEILLES  
Téléphone : 04 50 08 16 16  
@ : [ccpc@ccpaysdecruseilles.org](mailto:ccpc@ccpaysdecruseilles.org)

#### Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Commune de Cercier - création d'un réservoir de 150 m<sup>3</sup>

Lot n°2 Travaux de renouvellement de conduite d'adduction en eau potable

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

#### Titulaire du marché public :

S.A.S. BESSON TP  
CS 36 - Z.A. Les Iles  
74270 MARLIOZ  
SIRET : 392413555 00021

Montant estimatif initial du marché public :  
122 410,70 € HT, soit 146 892,44 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

## B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

Afin de valoriser, notamment durant les périodes estivales, la ressource en eau du captage de Papey située en amont du réservoir de la Trossaz, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles souhaite profiter de la réalisation de la fouille prévue dans le cadre des travaux pour mettre en œuvre une canalisation supplémentaire en PEHD Ø 63 mm sur 465 ml. Cette conduite, suite à des travaux dans la chambre à vanne de la Trossaz, permettra le refoulement des eaux en direction du nouveau réservoir de 150 m<sup>3</sup>.

### ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

### ARTICLE 2 :

Le montant estimatif des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **18 199,47 € HT, soit 21 839,36 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de **14,87 %** du montant estimatif initial du marché public.

Le nouveau montant estimatif du marché public s'élève à **140 610,17 € HT, soit 168 732,20 € TTC.**

### ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

### ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

## C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,  
*Signature et cachet*

L'acheteur,  
Le Président

Xavier BRAND

## D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le